R 1140

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce du PUY EN VELAY

GREFFE
DU TRIBUNAL de COMMERCE
18 MAI 2011
N° 2011/0166
43 LE PUY

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce du PUY EN VELAY ;

3.01061
11 Blocs

- **Monsieur Jean-Claude LEVRA** né le 17 mars 1969 à CHAMBERY (73), demeurant 16 impasse des Châtaigniers à MARCILLOLES (38260), agissant pour le compte des futurs associés de la société en voie de constitution ;

A l'honneur de vous exposer :

* que les associés qu'il représente ont l'intention de constituer une Société par Actions Simplifiée, qui sera dénommée LEIKH et dont le siège social sera à SAINT JULIEN CHAPTEUIL (43260), Route du Puy – Lieudit Tabagnon,

* que lors de sa constitution cette société doit émettre une action de préférence et attribuer celle-ci à un actionnaire nommément désigné,

* qu'en vertu des articles L.225-8 et L.225-14 du Code de commerce, applicables sur renvoi de l'article L. 228-15 du Code de Commerce, ainsi que des articles R.225-7 et R.225-136 du Code de Commerce, un Commissaire aux Apports, choisi parmi les Commissaires inscrits sur la liste prévue à l'article L 822-1 du Code de Commerce ou parmi les experts inscrits sur une des listes établies par les cours et tribunaux, doit être désigné par décision de justice afin d'apprécier les droits particuliers attachés à l'action de préférence ;

* que les Commissaires sont désignés par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête ;

* c'est pourquoi, le requérant demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un Commissaire aux Apports qui aura pour mission d'apprécier les droits particuliers attachés à l'action de préférence conformément aux dispositions de l'article L. 225-8 du Code de Commerce.

Nous vous informons que nous avons contacté Monsieur Pierre MAIGNE, Commissaire aux Comptes inscrit sur la Compagnie Régionale de LYON, domicilié Leader's Park – Bâtiment A4 – 3 chemin des Cytises à FRANCHEVILLE (69340).

En conséquence, le requérant demande qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de nommer comme Commissaire aux avantages particuliers, Monsieur Pierre MAIGNE, domicilié Leader's Park – Bâtiment A4 – 3 chemin des Cytises à FRANCHEVILLE (69340).

Fait à LYON
Le 4 mai 2011

Monsieur Jean-Claude LEVRA

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
12 MAI 2011
N° 2011/0166
43 LE PUY

ORDONNANCE

NOUS, Président du Tribunal de Commerce du PUY EN VELAY, (Haute-Loire), assisté du Greffier du Tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'Article L 225-8 du Code de Commerce et l'Article L. 225-14 du Code de Commerce.

DESIGNONS Monsieur Pierre MAIGNE
demeurant à Leader's Park- Batiment A4- 3 Chemin des Cytises 69340 FRANCHEVILLE
commissaire inscrit sur la liste de la COUR D'APPEL DE LYON
en qualité de Commissaire aux Apports, avec la mission prévue dans la requête présentée.

DISONS que le commissaire commis sera saisi de sa mission à la diligence de la partie requérante, et que les frais et dépens seront employés en frais généraux de la société en formation.

ORDONNONS le dépôt en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés d'une expédition de la présente ordonnance.

Fait en notre Cabinet au PUY EN VELAY, le 12 MAI 2011

LE GREFFIER

G. PIGER

POUR LE PRÉSIDENT
EMPECHE
LE VICE-PRESIDENT

R. JEANNENOT

COPIE délivrée à
Le Puy, le 12 MAI 2011